

Conseil Communal

Séance du 19 décembre 2023

Réponse aux interpellations de Messieurs Benoît BOUCHAT,
Antonio GOMEZ GARCIA, Fabrice DREZE et François
SCHREUER

Objet : interpellations relatives à l'implantation du tram

Messieurs les Conseillers,

A l'exception de M. Schreuer, nos groupes politiques sont TOUS représentés au Parlement wallon.

Si les Députés de vos groupes sont incapables d'obtenir des réponses claires et précises à ce niveau, comment voulez-vous que je vous en donne ?

Imaginez-vous un seul instant que des députés interrogent un Ministre sur des dossiers qui relèvent des compétences strictement communales : ce dernier aurait tôt fait de renvoyer vers l'autorité locale.

C'est donc partiellement ce que je vais faire ici.

En effet, l'accord entre Tram'Ardent et la Région reste à ce jour en grande partie confidentiel, et je n'y ai pas accès.

Je n'ai pas plus d'informations que ce qui a été donné dans la presse et je les ai donc répercutées.

Je suis par contre extrêmement attentif aux répercussions du chantier sur la vie quotidienne des liégeoises et des liégeois.

J'ai veillé à ce qu'une attention particulière soit apportée à la communication individualisée, via mailing et SMS, afin que chacun puisse suivre l'évolution du chantier.

Avec l'appui du groupe MR pour Liège, j'ai demandé et obtenu de la région des aides financières pour les commerçants.

J'ai fait stopper plusieurs fois le chantier lorsque la sécurité des usagers était mise en danger.

J'ai réquisitionné des entreprises pour rétablir l'éclairage public lorsque celui-ci était défaillant à cause du chantier.

J'ai demandé qu'une communication préventive soit menée dans le quartier de Droixhe dans le cadre des essais.

J'ai donné instruction aux services de police, et cela à plusieurs reprises, pour que des axes de mobilité essentiels soient rouverts à la circulation dès que les conditions techniques le permettaient.

J'ai donc pris mes responsabilités et je continue à les prendre.

Comme vous, M. SCHREUER, j'ai constaté que certains espaces tout récemment libérés du chantier sont encombrés de voitures en stationnement qui ont profité de l'occasion pour investir les lieux.

Cet estompement de la norme n'est en rien toléré. Vendredi, le Collège communal a consacré le statut de piétonnier qui revient à plusieurs de ces espaces.

Des mesures telles que le placement d'entraves ou la verbalisation ont déjà été ordonnées afin de rendre ces espaces définitivement piétonniers, donc accessibles aux cyclistes.

Aucune consigne de tolérance n'a été donnée mais il faut des adaptations réglementaires et à cet égard, un gradé de la Police

a été spécialement mandaté pour cette opération de grande envergure qui va nous permettre de rendre les espaces aux liégeoises et aux liégeois, en ce compris enlever un certain nombre d'obstacles qui subsistent.

Une campagne de prévention sera opérée par la Police, une campagne de prévention que vous ne manquerez pas de réclamer si elle n'était pas programmée. Ensuite de quoi la répression fera son œuvre, répondant ainsi à vos souhaits.

En ce qui concerne la problématique de l'alimentation par caténaires soulevée par M. BOUCHAT, il a été prévu dès l'origine du projet que, dans de nombreuses rues de l'hyper centre, notamment, ou sur des rues très étroites, le tram circulerait sur batterie.

Ainsi en Feronstrée, place du Marché, place Saint Lambert, place Verte, esplanade des Guillemins, il n'y aura aucun caténaire.

Nous partageons néanmoins votre inquiétude quant aux risques liés à l'alimentation électrique par caténaire, là où elle a lieu.

Ainsi, un protocole d'intervention pour les services de secours est déjà finalisé afin d'éviter de mettre en danger nos pompiers, nos ambulanciers ou nos policiers. Les échanges du groupe de travail chargé de cette problématique se poursuivent, en étroite concertation avec l'OTW et Tram Ardent.

Par ailleurs, tous les travaux réalisés à proximité immédiate de la ligne seront soumis à une autorisation spéciale, qui prendra en compte le risque électrique comme c'est le cas en matière de conduite à haute pression.

Afin de maintenir la circulation du tram et l'offre de transport en commun pour les dizaines de milliers d'usagers les fréquentant, vous comprendrez qu'il ne peut être question d'autoriser pour le seul profit d'une personne une mise à l'arrêt du tram.

Aussi, il est impératif que les déménagements, les livraisons de matériaux, le placement d'échafaudage ne perturbent pas la bonne marche du tram. Il s'agira là de contraintes qui devront rentrer dans les habitudes des professionnels.